



CALENDRIER DE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION

année scolaire 2022-2023

DATES DE PAIEMENT	MOIS CONCERNÉ	Périodes de consommation des repas	MONTANTS
VENDREDI 26/08/2022 – LUNDI 29/08/2022	SEPTEMBRE	du jeudi 1 ^{er} septembre au vendredi 30 septembre 2022	39.60 €
JEUDI 29/09/2022 – VENDREDI 30/09/2022	OCTOBRE	du jeudi 3 octobre au vendredi 21 octobre 2022	26.40 €
LUNDI 07/11/2022 – MARDI 08/11/2022	NOVEMBRE	du 7 novembre au 30 novembre 2022	30.80 €
JEUDI 01/12/2022 – VENDREDI 02/12/2022	DECEMBRE	du 1 ^{er} au 16 décembre 2022	22.00 €
MARDI 03/01/2023 – JEUDI 05/01/2023	JANVIER	du 3 janvier au 31 janvier 2023	37.40 €
JEUDI 02/02/2023 – VENDREDI 03/02/2023	FEVRIER	du 2 au 10 février – du 27 au 28 février 2023	17.60 €
JEUDI 02/03/2023 – VENDREDI 03/03/2023	MARS	du jeudi 2 au vendredi 31 mars 2023	39.60 €
LUNDI 17/04/2023 – MARDI 18/04/2023	AVRIL	du lundi 17 avril au vendredi 28 avril 2023	17.60 €
MARDI 02/05/2023 – JEUDI 04/05/2023	MAI	du mardi 2 au 16 mai – du 22 au 30 mai 2023	33.00 €
Les dates de paiement ainsi que le montant dû pour le mois de juin vous seront communiquées ultérieurement			

AUCUN RÈGLEMENT NE SERA ACCEPTÉ EN DEHORS DE CES DATES





CALENDRIER DE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION

année scolaire 2022-2023

MODES DE RÈGLEMENT DISPONIBLES :

- À DISTANCE → télépaiement par carte bancaire via le lien suivant :

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1201>

Pour toute question, veuillez contacter le service de gestion au 0596 75 45 88.

À PRIVILÉGIER

- SUR PLACE

ESPÈCES (prévoir l'appoint)

OU

CHÈQUE à l'ordre de " l'Agent Comptable du collège Cassien SAINTE-CLAIRE "



AUCUN RÈGLEMENT NE SERA ACCEPTÉ EN DEHORS DE CES DATES